

L'an deux Mil dix-huit, le neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 28.02.2018

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : Mmes DONZEL Maryse, GESLIN Doriane, BARRACHIN Anne-Marie, et Mrs CHABRIER Christian, POCHAT-COTILLOUX Arnaud, et BASTARD-ROSSET André.

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes ANDARELLI Marie, CHIMENE-LEBRETON Nathalie, Mrs LARUAZ Francis et AVET-FORAZ André.

DONNE POUVOIR A : Mme CHIMENE-LEBRETON Nathalie donne pouvoir à BARRUCAND Pierre, M. LARUAZ Francis donne pouvoir à DONZEL Maryse

A été élue secrétaire : Mme BARRACHIN Anne-Marie.

I. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017
DU BUDGET ANNEXE EAU S ASSAINISSEMENT **DEL-2018-05**

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	-144 834.22 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	0.00 €

Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (Excédent-001) de la section d'investissement de :	138 376.41 €
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de :	42 916.91 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	768 962.00 €
En recettes pour un montant de :	771 143.00 €

Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	4 276.81 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé en dépenses d'investissement (R1068) :	4 276.81 €
Pour comblement du déficit d'investissement	

Ligne 002 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	38 640.10 €
✓ Au chapitre 021 (compte 021) pour 47 000.00 € Investissement - Recette (virement de la section de fonctionnement)	
✓ Au chapitre 023 (compte 023) pour 47 000.00 € Fonctionnement - Dépenses (virement à la section d'investissement)	

**II. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017
DU BUDGET PRINCIPAL**

DEL-2018-06

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	240 068.26 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	824 389.29 €

Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (Déficit-001) de la section d'investissement de :	351 407.13 €
Un solde d'exécution (Déficit-002) de la section de fonctionnement de :	198 080.39 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	468 494.00 €
En recettes pour un montant de :	362 136.00 €

Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	217 696.87 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal,

Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé en dépenses d'investissement (R1068) :	
217 696.87 €	
Pour comblement partiel du déficit d'investissement	

Ligne 002 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	
408 612.03 €	
✓	Au chapitre 021 (compte 021) pour 692 840.00 € <i>Investissement - Recette (virement de la section de fonctionnement)</i>
✓	Au chapitre 023 (compte 023) pour 692 840.00 € <i>Fonctionnement - Dépenses (virement à la section d'investissement)</i>

**III. OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL -
BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2017**

DEL-2018-07

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les Comptes de Gestion de l'année 2017 concernant le Budget Principal, le Budget Annexe Eau & Assainissement dressés par Monsieur COLLART, Trésorier de Thônes ; il précise également que les résultats présentés concordent au centime près avec la comptabilité communale.

Le Conseil Municipal, après avoir vérifié la concordance des résultats dressés par Monsieur COLLART, Trésorier, et présentés par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, **APPROUVE** les Comptes de Gestion de l'année 2017 concernant le Budget Principal, le Budget Annexe Eau & Assainissement présentés par Monsieur COLLART, Trésorier.

IV. POURSUITE DU PLAN D'ACTION - REDUCTION DU TAUX DE PERTE EN EAU SUR RESEAU DISTRIBUTION EAU POTABLE COMMUNAL DEL-2018-08

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'Etude de Restructuration de la globalité du réseau d'eau potable communal réalisée en 2011 par le cabinet Profil Etudes.

Mr le maire propose de poursuivre cet effort et de mettre en place, conformément à l'étude de 2011, un plan d'action comprenant un programme pluriannuel, visant à réduire le taux de perte en eau du réseau de distribution d'eau potable et à assurer la bonne alimentation des abonnés de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération : **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en place un plan d'action - programme de recherche de fuite ; **PERMET** à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce plan d'action.

V. TRAVAUX DE NETTOYAGE & DE REMISE EN ETAT DES RUISSEAUX, DE LA CHAUSSEE, DES CHAMPS & PLACES DE STOCKAGE DE GRUMES SUITE A LA TEMPETE ELEANOR DU 3-4 & 5 JANVIER 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT AUX COLLECTIVITES POUR LA REPARATION DES DEGATS CAUSES PAR LES CALAMITES PUBLIQUES DEL-2018-09

Le Maire expose que suite à la tempête ELEANOR du 3-4 & 5 janvier 2018, il est absolument nécessaire d'opérer un nettoyage et une remise en état des ruisseaux, de la chaussée & accotement, des champs, ainsi que des places de stockage de grumes qui ont subi des dégâts lors de cette tempête. Il propose aux élus un estimatif des travaux ainsi qu'un plan de financement. Il précise qu'une subvention pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques, peut-être sollicitée auprès de l'état pour ce projet.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **APPROUVE** le projet et l'estimatif des travaux, **PREND ACTE** du coût global des travaux soit ~18 380.00 € HT, **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au niveau des subventions d'équipement aux collectivités pour la réparation des dégâts causés par les calamités publiques, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires, signer tous les documents relatifs à ce projet.

VI. PROGRAMME 2018 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES DEL-2018-10

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux suivants en forêt communale, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2018.

La nature des travaux est : dégagement de régénération résineuse parcelle 14 sur 1 ha, intervention en futaie irrégulière après exploitation dans les parcelles 3 et 38 sur une surface de 4 hectares et dépressage de jeunes peuplements parcelle 2 sur 0.4 ha.

Le montant estimatif des travaux est de 5 300 euros HT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale : **Dépenses subventionnables** : 5300 € HT ; **La somme totale à la charge de la commune s'élève à** : 3710 € H.T. (autofinancement)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : **APPROUVE** le plan de financement présenté ; **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet ; **SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables ; **DEMANDE** au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

VII. SIGNATURE PRETS COURT TERME & LONG TERME - FINANCEMENT - CREATION DU NOUVEAU RESERVOIR D'EAU AU CHEF-LIEU & RENFORCEMENT DES RESEAUX ASSOCIES DEL-2018-11

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les termes de la délibération n° DEL-2017-08 du 05/01/18 concernant la présentation aux élus, des propositions de prêts pour le financement du **PROJET DE CREATION D'UN RESERVOIR D'EAU D'UNE CAPACITE DE 300 m³ AU CHEF-LIEU & LE RENFORCEMENT DES RESEAUX ASSOCIES**.

Après une dernière entrevue auprès des organismes bancaires, le choix final s'est porté, sur :
la Caisse régionale de Crédit Agricole des Savoie.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Montant du projet	871 794.00 € TTC	726 495.00 € HT
Subvention Agence de l'eau 30%	217 948.50 €	Sur les TX HT
Subvention départementale 5%	36 324.75 €	Sur les TX HT
Total à financer	617 520.75 €	
- Prêt long terme		472 000.00 €
- Prêt court terme		145 000.00 €
Fonds propres + subventions...	254 794.00 €	

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **DECIDE** de demander au Crédit Agricole des Savoie, aux conditions de taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution :

- D'un prêt court terme à taux fixe de 145 000.00 euros destiné à financer une partie des travaux précités, et dont le remboursement s'effectuera en échéances constantes sur une durée de 2 années soit 24 mois - au taux suivant : 0.53 % - Référence du contrat : n°00001290114.
- D'un prêt long terme à taux fixe de 472 221.00 euros destiné à financer l'autre partie des travaux précités, et dont le remboursement s'effectuera en échéances constantes sur une durée de 25 années soit 300 mois - au taux suivant : 1.85 % - Référence du contrat : n°00001289993.

PREND l'engagement pour toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dîtes échéances ; **DONNE** son accord pour que soit réglé sans mandatement préalable, par l'intermédiaire des Services du Trésor public, le montant des échéances du prêt dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus ; **CONFERE**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées ; **PRECISE** que ce projet ainsi que ces prêts sont inscrits au budget primitif 2018.

VIII. ACQUISITION DE PARCELLES PROPRIETE DE M. CONTAT Roger DEL-2018-12

Le Maire soumet au Conseil Municipal, le projet d'acquisition de parcelles, propriété de M. CONTAT Roger situées à l'aval de la forêt communale, attenante aux parcelles communales N° 4 & 5 ; cadastrées sous les numéros suivants :

Canton	Parcelles	Surface
Les Autherons ouest	1682	24 a 72 ca
Les Autherons est	1248 & 1249	1 ha 32 a 00 ca

Estimation globale des parcelles : fond

Parcelles	Fond	Surface	Total
1682	0.05 € le m ²	2472 m ²	114 €
1248 & 1249	0.05 € le m ²	13200 m ²	604 €

Estimation globale des parcelles : superficie

Parcelles	PU résineux	Volume	PU feuillus	Volume	Valeur d'avenir	Total
1682	20 € le m ³	10 m ³	3 € le m ³	7m ³	30 €	250 €
1248 & 1249	25 € le m ³	80 m ³	7 € le m ³	145 m ³	200 €	3200 €

Le Conseil Municipal, après délibération : **DONNE** son accord pour l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées, pour un montant total de **4 170 €** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires, signer tous les documents et actes à venir, relatif à ces acquisitions ; **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de la commune. Ainsi fait et délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

IX. PROJET AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE

DEL-2018-13

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mission d'accompagnement pour le projet cité en objet, a été confiée au CAUE Haute-Savoie (DEL-2016-10). Il présente à l'assemblée communale le programme définitif du projet dressé par le CAUE, sur la base du dernier scénario présenté en février 2018 et validé par les élus en réunion de travail.

Ce projet concerne la réalisation des phases suivantes :

REAMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE

Le coût global de réalisation est estimé à **1 736 000 € HT** (hors honoraires MOE et frais d'étude).

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **APPROUVE** le projet dressé par le CAUE ; **PREND ACTE** du coût global de l'opération soit **~1 736 000.00 € HT** (hors honoraires MOE et frais d'étude) ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet ; **PERMET** à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la publication d'un marché public de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée restreinte sans remise de prestations pour ce projet ; **PRECISE** que ce projet est inscrit au budget primitif en section d'investissement.

X. LOCATION TERRAIN COMMUNAL « LES VERNAYS » Parcelles A 3007

DEL-2018-14

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. GALLAY René loue cette parcelle n° A 3007 depuis le 1^{er} mai 2009 pour une superficie de 3000 m² au tarif de 1 500 €, avec indexation triennale avec variation en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction. Par courrier, en date du 08 mars 2018, M. GALLAY René nous faisant part que son entreprise avait trouvé un successeur en la personne de M. POLLET-VILLARD Renaud, qui a repris les employés ainsi que le matériel de travaux publics sous le nom de « **GALLAY-POLLET-VILLARD TP** » - 220 ZA de Gotty - 74220 LA CLUSAZ.

Monsieur le Maire précise que le successeur souhaite poursuivre la location de ce terrain communal pour la continuité de son activité.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **DECIDE** de louer à la société **GALLAY-POLLET-VILLARD**, une superficie de 3000 m² sur la parcelle **A 3007**, pour un montant annuel de 1670.68 € (mille six cents soixante-dix euros et soixante-huit centimes), à compter du 1^{er} mai 2018 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail de location avec la société **GALLAY-POLLET-VILLARD TP**, ainsi que les documents utiles à cette location.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 22/03/18

Le Maire
Pierre BARRUCAND